COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 30/10/2025

Présents: R DEHONDT, J.M HENON, F LAHOUSSE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 26/10/2025

Coupe ADN:

- 55044518 PAYS DE ST OMER D – CALAIS Rc D : Absence de CALAIS Rc 4 au coup d'envoi Homologué : PAYS DE ST OMER D 3 – CALAIS Rc D 0 par forfait.

Amende de 40 euros à CALAIS Rc.

Les frais d'arbitrage sont imputées au club de CALAIS Rc.

CALAIS Rc 4 éliminé de toutes les coupes.

- 55044608 ARDRES Rc A – GUINES Es B : Forfait de GUINES Es B (mail du club).

Homologué: ARDRES Rc A 3 – GUINES Es B 0 par forfait

Amende minorée de 25 euros à GUINES Es.

GUINES Es B éliminée de toutes les coupes.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON